

ÉVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE



Les produits et agents chimiques sont en nombre important dans toutes les collectivités et sont présents dans l'ensemble des services. Les agents territoriaux sont donc régulièrement exposés au risque chimique dans le cadre de leurs activités professionnelles (produits d'entretien, peintures, solvants, huiles, carburants, dégraissant, chlore, amiante, ...).

L'utilisation de produits chimiques peut avoir des effets graves sur la santé et l'environnement. L'Autorité Territoriale est tenue d'évaluer le risque chimique associé et de mettre en place une démarche de prévention efficace pour ses agents.

Quatrième partie du Code du Travail (CDT) : Santé et Sécurité au Travail

Articles L4411-1 à R441-2 du CDT : Mesures générales et dispositions d'application (risque chimique).

Articles R4412-1 à R4412-57 du CDT : Dispositions applicables aux produits et agents chimiques dangereux.

Articles R4412-59 à R4412-93 : Dispositions particulières aux CMR.

Articles R4412-6 : Éléments à prendre en compte dans l'évaluation du risque chimique.

Annexe 1 du règlement (CE) n°1272/2008 : Définition des critères de classification et d'étiquetage des substances et mélanges dangereux pour chaque classe de danger.



Agent chimique CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique) :

Cancérogène (C) : substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent provoquer des cancers.

Mutagène (M) : substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire des défauts génétiques héréditaires.

Toxique pour la reproduction (R) : substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire ou augmenter la fréquence d'effets nocifs non héréditaires dans la progéniture ou porter atteinte aux fonctions ou capacités reproductives.

[Pour aller plus loin, consultez l'actu santé prév sur les CMR :](#)



Exemple de produits ou d'agents chimiques pouvant être présents dans les collectivités :

LIQUIDE	SOLIDE	GAZEUX
Détartrant	Poussières de bois*	Gaz d'échappement
Peinture	Poussières de métal	Fumées de soudage*
Désinfectant	Poussières de Silice cristalline* (découpe voirie, ponçage béton)	Trichloramine (association du chlore et de l'activité humaine dans les piscines)
Solvant	Fibres d'amiantes*	Aérosols
Dégrippant	Poussières de Plomb*	...
.....	Médicaments	
	Enrobé de voirie	
	Ciment	
	...	

Les produits ou agents chimiques avec (*) sont classés comme CMR avérés.

L'ÉVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE :

La démarche de prévention des risques chimiques se déroule en 4 étapes :

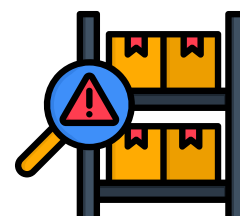
- 1°) Repérer les produits et répertorier leurs dangers dans un inventaire,
- 2°) Analyser leur mise en œuvre pour évaluer les conditions d'exposition,
- 3°) Hiérarchiser les risques par priorité d'action,
- 4°) Élaborer un plan d'actions.



INVENTAIRE DES PRODUITS ET PROCÉDÉS CHIMIQUES (outil EXCEL)

- 1°) Définir les zones / activités ayant des produits ou procédés chimiques,
- 2°) Réaliser l'inventaire des produits présents par zone : prendre en photo les étiquettes et les Fiches de Données de Sécurité (FDS), et demander approximativement les quantités consommées à l'année pour chaque zone,
- 3°) Identifier les activités émettant des procédés chimiques et les noms de produits émis,
- 4°) Définir une zone d'évacuation et demander l'évacuation des produits non identifiés et/ou périmés,
- 5°) Demander les FDS aux fournisseurs/fabricants ou se les procurer sur internet (« quick FDS » par exemple),
- 6°) Retranscrire ces informations et y indiquer les pictogrammes, les mentions de dangers et la présence de VLEP (valeur limite d'exposition) si indiquées sur les FDS.

Information sur le produit				Information danger							Stockage		
Nom commercial ou nom de l'agent chimique généré par l'activité (gaz, vapeurs, poussières, aérosols, fumées, brouillard , déchets.)	Fabricant / Fournisseur	Type de conditionnement (en fût, en bidon, en cuve...)	FDS disponible à proximité (OUI/NON)								Mentions de danger (H) Phrase de risque (R)	Remarque / information complémentaire	Condition/ mode de stockage (ex: sur rétention, dans une armoire, ...)



ÉVALUER LE RISQUE :

- Évaluer la **GRAVITÉ (G)** pour la santé.

Exemple de cotation :

Cotation	Mineur	Significatif	Critique	Vitale
Valeur	1	4	7	10

- Évaluer le niveau de **MAITRISE (M)** du risque.

Exemple de cotation :

Cotation	Très bon	Bon	Faible	Aucun
Valeur	1	4	7	10

- Évaluer la **FRÉQUENCE D'EXPOSITION (F)**.

Exemple de cotation :

Cotation	Quelques fois / an	Quelques fois / mois	Quelques fois / semaine	Quelques fois / jour
Valeur	1	4	7	10

- Évaluer la **DURÉE D'EXPOSITION (D)**.

Exemple de cotation :

Cotation	Moins de 15 min	De 15 min à 1 heure	De 1 heure à 4 heures	Plus de 4 heures
Valeur	1	4	7	10

- Effectuer ensuite les calculs pour chaque produit :

$G \times M$ et $F \times D$ puis extraire le code couleur final afin de hiérarchiser le risque par produit.

Exemple de pondération :

		G*M				
		1 - 4	7 - 10	16 - 28	40 - 49	70 - 100
F*D	70 - 100					
	40 - 49					
	16 - 28					
	7 - 10					
	1 - 4					

Exemple d'évaluation pour un produit :

Information sur le produit				Information danger								Stockage	Caractéristiques d'utilisation				Classes						
Nom commercial ou nom de l'agent chimique généré par l'activité (gaz, vapeurs, poussières, aérosols, fumées, brouillard , déchets, ...)	Fabricant / Fournisseur	Type de conditionnement (en fût, en bidon, en cuve...)	FDS disponible à proximité (OUI/NON)							Mentions de danger (H) Phrase de risque (R)	Remarque / information complémentaire	Condition/ mode de stockage (ex: sur rétention, dans une armoire, ...)	Fréquence d'exposition	Durée d'exposition	Mesure en place (formation, mode opératoire, EPC, EPI, ...)	G	M	G	F	D	Ex	Indice de risque	
Gel WC Javel	Tech line	Bidon de 750 mL	Oui							X H290/ H314/ H412	Eviter le contact avec les acides forts, comburants forts et	Stockage sur étagère	7- Quelques fois/ semaine	4- 15 min à 1h	Mise à disposition de gants	7	7	49	7	4	28	2	

ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION :

Plan d'actions - Évaluation du risque chimique						
Nom du produit (+ code couleur indice de risque)	Mesures correctives / Préventives	Pilote (Qui)	Échéance (Quand)	Moyens (Coût)	Suivi (Réalisé le)	Commentaires

Commandes - Achats :

Dans la mesure du possible ;

- Supprimer les produits ou les procédés les plus dangereux,
- Diminuer le et/ou la quantité de produits chimiques utilisés,
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins.



Réception, déchargement :

- Définir une procédure de chargement/ déchargement pour les produits dangereux et rédiger des protocoles de sécurité avec les transporteurs,
- Contrôler les produits importés et stockés par les entreprises extérieures,
- Vérifier la présence de la FDS des produits réceptionnés,
- ...



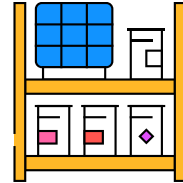
Reconditionnement :

- Étiqueter les produits reconditionnés,
- Mettre en place les EPI (Équipement de Protection Individuelle) et veiller à ce qu'ils soient portés,
- Respecter les règles de dilution,
- ...



Stockage :

- Mettre les produits dans des armoires et locaux fermés et ventilés,
- Règlementer et restreindre l'accès,
- Limiter le stockage en petite quantité,
- Respecter la compatibilité de stockage des produits entre eux (réaction dangereuse),
- Mettre les produits sur rétention,
- Séparer les produits inflammables,
- Séparer les acides des bases,
- Mettre en place les moyens de protection en cas d'incendie,
- Respecter les dates de péremption,
- Les lieux de stockage doivent être clairement identifiés (panneaux d'avertissement),
- L'accès et la circulation dans le local doit être facile, permettant une évacuation rapide en cas d'incident,
- ...



Utilisation :

- Mettre en place les EPI adaptés (se référer à la FDS) et s'assurer qu'ils soient portés,
- Installer un système de captage à la source et faire vérifier son efficacité périodiquement,
- Interdire la restauration ou la pause-café dans les espaces de stockage de produits chimiques,
- Capter ou abattre (pulvérisation d'eau) les poussières et mettre en place des aspirations pour les fumées,
- Ventiler les locaux à pollution spécifique de manière générale,
- Utiliser les meilleures techniques disponibles (moins nocives et moins émissives) lors d'achat d'équipements ou procédés,
- ...

FORMER ET INFORMER LES AGENTS :

- Mettre en place des sensibilisations au risque chimique envers les agents manipulant des produits ou procédés chimiques,
- Former les agents pour acquérir les notions de base sur les produits chimiques (e-formation de l'INRS par exemple)
- Former les agents à la manipulation des extincteurs,
- Rappeler l'importance du port des EPI adaptés selon les produits à utiliser et veiller à leur renouvellement autant que nécessaire,
- Mettre en place : des affiches de prévention du risque chimique, les fiches de données de sécurité simplifiées, les consignes de sécurité, les procédures,
- Faire un accueil sécurité incluant le risque chimique pour les nouveaux arrivants concernés,
- Communiquer activement sur l'interdiction d'acheter des produits chimiques en dehors du marché ou d'en rapporter de l'extérieur,
- ...



Le CDG peut vous accompagner ou réaliser votre évaluation du risque chimique

Documentation ressource du CDG :

[Fiche T-1 : L'étiquetage des produits chimiques](#)



[Fiche T-2 : Les bacs de rétention](#)



[Fiche T-3 : Le stockage des produits chimiques](#)



[Fiche O-15 : Exemple de Fiche de Données de Sécurité \(FDS\) simplifié](#)



SERVICE PREVENTION DES RISQUES HANDICAP
03 26 69 99 18
RESP.PREVENTION@CDG51.FR
HTTPS://51.CDGPLUS.FR